

Dossier de qualification :

- Une demande écrite au Directeur de la Chambre de l'Artisanat et de l'Artisanat.
- Une copie du certificat national d'identification.
- Extrait de naissance .
- Une attestation de travail en année pleine.
- Carte de notation.
- Photo d'identité.
- Droits de qualification **4000 dinars.**